



Barème TTC d'honoraires des Ventes

Nos honoraires de transactions sont à la charge de l'acquéreur (afin de ne pas rentrer dans l'assiette d'imposition des droits d'enregistrement)

Nos honoraires de locations saisonnières sont partagés entre le locataire (preneur) à hauteur de 10 % TTC (honoraires de transaction) et le propriétaire (bailleur) à hauteur de 15 % TTC (honoraires de gestion)

Prix net vendeur	Honoraires
jusqu'à 99 000 €	7 %
De 100 000 € à 299 000 €	6 %
De 300 000 € à 499 000 €	5 %
De 500 000 € à 999 000 €	4 %
1 000 000 € et plus	3 %

Barème TTC d'honoraires des Locations

Nos honoraires de locations saisonnières sont partagés entre le locataire (preneur) à hauteur de 10 % TTC (honoraires de transaction) et le propriétaire (bailleur) à hauteur de 15 % TTC (honoraires de gestion)